

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ (1)

AVANT-PROPOS

Cela date des premiers temps du monde, la bienfaisance, le secours mutuel, dont le modernisme du langage a fait la mutualité tout court. Le sentiment de fraternité, déposé dans le cœur de l'homme par le Créateur lui-même, porta les fils d'Adam à s'aider mutuellement dans leurs détresses, surtout après que la malédiction du Très Haut sur la désobéissance du premier homme, de la première femme, et, en eux, de toute leur descendance, à part la Vierge privilégiée, eût converti en angoisse et en malheurs ce qui devait être la joie de vivre, ce qui devrait n'offrir qu'un avant-goût des éternels plaisirs, des félicités infinies.

Mais disons ici, tout de suite, pour passer après le déluge, que les législateurs de la Rome antique furent les premiers à donner à ce sentiment humain la sanction de la force de loi, quand ils firent de la mutualité la base du contrat civil : *do ut des*.

Dans l'ordre religieux, ce fut le Christ Rédempteur, le Dieu fait homme venant sauver le monde, qui formula, le premier parmi tous les philosophes de l'antiquité, le sens de la mutualité humanitaire, quand il énonça, à l'étonnement général des animosités païennes, cette sentence de charité active : "Aimez-vous les uns les autres, comme votre Père céleste vous aime", et qu'il proposa à l'admiration de ses disciples l'édifiante parabole du bon Samaritain.

Essayons de voir par quelle filiation des événements l'enseignement impérissable du Divin Maître se répercute aujourd'hui, peut-être en son sens le plus pratique, dans l'organisation contemporaine de la mutualité catholique. Nous aurons aussi l'occasion de noter, en passant, comment l'esprit du mal s'est ingénié à mettre à profit, pour battre en brèche la morale évangélique,

(1) Présenté à la Société d'Economie Sociale, de Montréal, session d'avril 1898.